



La Réglementation : Politique Nationale de gestion des Sites et Sols Pollués

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre les avancées réglementaires et notamment la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués d'avril 2017
- Connaître la réglementation associée à la gestion des sites et sols pollués dans un contexte ICPE ou non ICPE
- Maîtriser le langage juridique en sites et sols pollués pour gagner en légitimité et communiquer efficacement
- Établir une stratégie dans le cadre d'une cession ou acquisition d'un site potentiellement pollué

PUBLIC CONCERNÉ

Cadres techniques et fonctions juridiques en charge des dossiers en sites et sols pollués, bureaux d'études, collectivités, maîtrise d'ouvrage, maîtres d'oeuvre, services de l'État, aménageurs, exploitants industriels.

NIVEAU

Pas de prérequis pour cette formation.

DURÉE DE LA FORMATION

1 jour

Formation de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30

MODALITÉS D'ORGANISATION

Effectif maximum : 10 participants dans nos locaux et à définir selon les modalités d'organisation chez le client.

FORMATS POSSIBLES

- Inter-entreprises
- Intra-entreprise
- Sur-mesure
- Micro-learning (e-learning)

LIEU DE FORMATION

En présentiel, en distanciel ou en mixte .
Toutes nos prestations en externes sont réalisées par l'intermédiaire d'une convention de prestation de services afin de valider la conformité du lieu d'accueil. Nous nous engageons à demander tous les documents justifiant cette conformité.

CONTENU DE LA FORMATION

- Réglementation et cadre juridique des sites et sols pollués (1/2 jour)
 - Comprendre d'où vient la réglementation et sa nécessité dans la gestion des Sites et Sols Pollués
- Code de l'Environnement et loi ALUR (1/4 jour)
 - Comprendre les dispositions à prendre conformément à la loi.
- Certification et Guide du donneur d'ordre (1/4 jour)
 - Normes et certifications en SSP : Quels intérêts pour le prestataire et le client ?

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Nous faisons en sorte que les participants soient acteur de leur formation en rythmant les activités. Cela se traduit par la méthode du 70 : 20 : 10

- Des auto-évaluations pour évaluer les connaissances, et des études de cas pour expérimenter et se mettre en action.
- Des sessions de débriefing pour le partage d'expérience.
- Des prestations et des cours théoriques pour permettre aux participants d'acquérir les compétences ciblées.

PROFIL DU(DES) FORMATEURS

Biologiste et de formation d'hygiéniste du travail et de l'environnement au Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM-IHIE) d'Angers, **Stéphane** est aujourd'hui Responsable du pôle Formation Professionnelle au sein de la société Envisol.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'acquisition et l'amélioration des compétences se font via des contrôles continus, des exercices, des tests, des dossiers ou des mises en situation. Un questionnaire d'évaluation est envoyé post-formation pour valider que les acquis de la formation sont bien appliqués sur le lieu de travail.

MOYENS TECHNIQUES

Grande salle de formations (10 participants), 3 salles de sous-commission, deux écrans tactiles avec ordinateurs, branchements classiques (VGA, HDMI, Display port), wifi guest, Klaxoon : plateforme web pour enrichir l'animation.

